

Livret d'accueil pour les familles



Les lieux

La halte-garderie itinérante est présente sur 4 lieux différents, la demi-journée ou la journée complète.

Equipe HGI 1

Lundi : Fontaine - Chaalis
Maison des loisirs
(à côté de l'église)
12 Grande rue

Mardi : Fontaine - Chaalis
Maison des loisirs
(à côté de l'église)
12 Grande rue

Jeudi : Pontarmé
Salle des rencontres
(derrière la mairie et l'école, salle à l'étage au-dessus du centre de loisirs)
82 Grande Rue ou chemin de la Thève

Vendredi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon
Salle communale
(juste à côté de la mairie)
1 Place de l'église

Equipe HGI 2

Lundi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon
Salle communale
(juste à côté de la mairie)
1 Place de l'église

Mardi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon
Salle communale
(juste à côté de la mairie)
1 Place de l'église

Jeudi : Barbery
Clos Saint Remi
(proche de l'église)
10 rue du Général Patton

Vendredi : Barbery
Clos Saint Remi
(proche de l'église)
10 rue du Général Patton

Les 2 structures sont ouvertes de 9h à 17h. Il est demandé aux familles de venir au plus tard à 16h45 afin d'avoir un temps d'échanges avec les professionnelles.

Respectez bien les horaires d'ouverture et de fermeture !

Pendant les vacances scolaires, la halte-garderie itinérante est ouverte toute la semaine (sauf le mercredi) sur un seul lieu.



Les équipes

Votre ou vos enfant(s) sont accueillis par des professionnelles diplômées, issues de formations différentes.

Equipe HGI 1

Téléphone HGI 1: 06.33.52.76.25

Mégane : Directrice de la structure, Educatrice de Jeunes Enfants

: Auxiliaire de Puériculture

Lynda : CAP petite enfance

Elodie: Auxiliaire de puériculture

Equipe HGI 2

Téléphone HGI 2: 06.80.14.11.61

Mégane : Directrice de la structure, Educatrice de Jeunes Enfants

Magali : Auxiliaire de Puériculture

Elodie : CAP Petite enfance

Elodie: Auxiliaire de puériculture

Une journée type à la halte-garderie

09h00

Accueil des enfants / jeu libre

10h00

Proposition d'activités encadrées

10h50

Sortie dans le jardin

11h15

Lavage des mains

11h20

Temps de regroupement autour de chants, marionnettes, histoires ou imagiers

11h30

Repas suivi d'un temps de libre jeu

Passage aux toilettes, change de couches

12h45

Sieste

13h00

Réveils échelonnés, jeu libre

A partir de 14h30

Goûter

15h45

Activités ou temps de jeu dans le jardin en attendant le retour des familles

16h15

Echanges avec les familles

16h45

Les horaires présentés restent souples et tiennent compte du rythme individuel de chaque enfant.

Quelques conseils pour faciliter la vie à la halte-garderie

Pensez à apporter :

- ❑ Une tenue de rechange complète, adaptée à la saison et à l'âge de l'enfant, marquée au nom ou prénom
- ❑ Doudou(s), tétine(s)
- ❑ Couches en nombre suffisant
- ❑ Produits nettoyants pour le change (cotons, liniment, lait de toilette...)
- ❑ Sérums physiologiques si besoin
- ❑ Chaussures pour l'extérieur (bottes plastiques en hiver)
- ❑ Vêtements pour l'extérieur (bottes, pantalon imperméable en hiver)
- ❑ Doliprane (daté s'il est ouvert)

Par mesure de sécurité, les bijoux ou accessoires sont interdits à la halte-garderie itinérante.

Pour les anniversaires :

Nous fêtons l'anniversaire de votre enfant si vous le souhaitez. Vous pouvez apporter un gâteau ou les ingrédients nécessaires et une recette facile pour que votre enfant puisse faire le gâteau avec ses copains (possible uniquement sur les communes de Pontarmé et Barbery qui disposent d'un four).



Si votre enfant a un traitement médical :

- ✓ Une ordonnance au nom de l'enfant, datée et signée par le médecin est obligatoire
- ✓ Les médicaments doivent être identifiés par le nom et le prénom de l'enfant et remis en mains propres à la personne qui l'accueille
- ✓ En cas d'allergie ou de problème particulier, un protocole sera établi avec le médecin de la structure
- ✓ **Signalez tout traitement donné à la maison y compris le doliprane.**

La facturation:

- La facture est envoyée à chaque fin de mois. Vous recevez un lien directement sur votre adresse électronique personnel (vérifiez bien vos mails indésirables) via un site sécurisé pour payer en ligne.
- Pour le paiement en chèques ou chèques CESU, il s'effectuera directement au siège de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (30 avenue Eugène Gazeau à Senlis), à remettre en mains propres à la secrétaire d'accueil ou une personne du service petite enfance. **Ne pas mettre de règlement dans la boîte aux lettres !**
- Ordre des chèques: « Régie 79 HGI CCSSO »
- Petit rappel pour les contrats mensuels: Si, je ne reçois pas le contrat mensuel rempli et signé, cela signifie que votre enfant sera présent le ou les jours définit ensemble. Toute absence doit être prévenue, la journée sera décomptée si vous fournissez un certificat médical dans les 48h suivi de l'absence de votre enfant ou si vous prévenez au moins 7 jours avant le jour de l'absence par demande écrite (ex : vacances).

Quelques conseils pour faciliter la vie à la halte-garderie

Si votre enfant est absent :



Pensez à nous prévenir par téléphone au 06.30.49.01.98

Pour l'année, pensez à apporter :

- 5 paquets de coton
- 2 boîtes de mouchoirs
- par mois : 1 paquet de gâteaux, du pain, des fruits, et du fromage.

La période d'adaptation, comment bien se préparer ?

L'adaptation est une période importante qui permet de faire connaissance avec l'enfant et sa famille.

Nous prenons le temps :

- ✓ de vous et de lui présenter son nouveau lieu de vie,
- ✓ de découvrir ses rythmes et ses habitudes,
- ✓ d'être à votre écoute, disponible pour répondre au mieux à vos attentes.



La période d'adaptation, comment bien se préparer ?

Cette période est modulable en fonction du rythme et des besoins de l'enfant et sa famille. En général, elle **se déroule sur 5 jours minimum**.

1^{er} jour (1h00)

Accueil de l'enfant et sa famille pour une présentation du lieu et de l'équipe. Temps d'échange consacré aux habitudes de vie de l'enfant et au fonctionnement de la structure. Possibilité de faire une première séparation.

2^e jour (1h30 à 2h00)

Un temps de séparation est proposé en fonction du rythme et des besoins de l'enfant et sa famille.

3^e jour (matinée + repas)

L'enfant est accueilli une matinée incluant le temps du repas.

4^e jour (petite journée jusqu'à 15h30)

Petite journée avec un moment de sieste.

5^e jour (9h00 à 17h00)

Journée complète



Les événements de la halte-garderie itinérante

Ce programme n'est pas contractuel et peut changer en fonction de l'actualité

En partenariat avec le Relais Petite Enfance, nous organisons plusieurs événements sur l'année où vous êtes invités à participer :

- ✓ **Une réunion de rentrée** en septembre
- ✓ **La semaine du goût**, en octobre. Nous proposons divers ateliers autour de la thématique du goût
- ✓ **La fête de Noël**, un matin de décembre, sur un thème de Noël différent chaque année
- ✓ **La semaine de la petite enfance**, en mars. Nous proposons des ateliers sur le même principe que la semaine du goût
- ✓ **Le carnaval de la petite enfance**, en mars, propose des ateliers de motricité, de peinture, etc autour d'un sympathique buffet
- ✓ **La sortie de fin d'année**, en juin, pour les enfants entrant à l'école en septembre
- ✓ **La fête de la petite enfance**, en juin 2025
- ✓ **Le pique-nique** avec les assistantes maternelles en juillet 2025
- ✓ Toute l'année, **des ateliers et conférences** avec des intervenants sur des thématiques pédagogiques ou relatives aux besoins des jeunes enfants. N'hésitez pas à nous partager des thématiques.
- ✓ Régulièrement, **des ateliers culinaires** avec votre enfant sont organisés et pour lesquels nous vous demandons de participer en apportant un ingrédient.



La halte-garderie itinérante



Restons en contact !



06.30.49.01.98



halte.garderie@ccsso.fr



communauté de communes
Senlis Sud Oise
30 avenue Eugène Gazeau
60300 Senlis

Périodes de fermeture pour l'année 2024/2025

• Les jours fériés :

11/11/2024
01/01/2025
21/04/2025
01/05/2025
08/05/2025
29/05/2025 au 30/05/2025
09/06/2025
14/07/2025



• Les vacances :

Fermeture de la structure du 23/12/2024 au 05/01/2025

Les deux haltes-garderies sont fermées :

- ✓ 2 semaines pendant les vacances scolaires de Noël
- ✓ 4 semaines au mois d'août,
- ✓ 3 journées pédagogiques par an (dates à définir)
- ✓ Les jours fériés

• Notes:

A large blue rectangular area containing horizontal dotted lines for taking notes.





communauté
de communes

